

APPEL À PROJETS 2018

L'IFDD à la recherche de six nouvelles «SDG Voices»

Le ministre du Développement durable, Marie-Christine Marghem, lance un nouvel appel aux organisations qui souhaitent promouvoir les objectifs de développement durable (SDGs). Pour la troisième année consécutive, la Belgique nommera six ambassadeurs SDG.

Pourquoi cet appel à projets ?

A travers cet appel à projets, la ministre souhaite soutenir six organisations dans leurs campagnes consacrées aux SDGs. En effet, si l'on veut atteindre les SDGs à l'horizon 2030, il est indispensable que les citoyens et les organisations soient correctement informés et fassent preuve de proactivité. En tant que SDG-Voice, il est dès lors de votre devoir d'informer au sujet des SDG, tout en encourageant votre entourage à prendre des actions et à contribuer aux SDG.



Qui peut poser sa candidature ?

Cet appel s'adresse à toutes les organisations ((réseaux d')entreprises, asbl, organisations sectorielles, fédérations professionnelles, (réseaux d')écoles et universités, syndicats, organisations faïtières¹, autorités locales, groupements d'organisations, etc.) qui désirent endosser le rôle d'ambassadeur SDG avec créativité et crédibilité.

Les institutions fédérales, les provinces, les régions et les communautés ne sont quant à elles pas éligibles.

Période de subvention

La campagne durera 11 mois ; elle commencera le 14 janvier 2019 pour prendre fin le 13 décembre 2019.

¹ À l'exception des organisations faïtières déjà reconnues pour la période 2019-2023

Montant des subsides²

Les six candidats pourront demander un soutien financier de **maximum 25 000 euros**.

Critères de sélection et jury

Un jury externe évaluera les propositions introduites. La sélection des six meilleures propositions se fera à la lumière des éléments suivants :

- La **contribution** à la promotion des SDGs
- La **portée** (taille du public cible)
- Le **caractère inspirant** (inciter à s'engager)
- Le **caractère créatif** (originalité de la proposition)
- La **faisabilité** (réalisable dans les délais fixés et le budget estimé)
- La **communication** (plan de communication clair et détaillé)

Le jury tiendra également compte de la diversité de la proposition (situation géographique de l'organisation et type d'organisations) lorsqu'il s'agira d'arrêter son choix des ambassadeurs.

² Le subside peut couvrir 50 % du coût total de l'initiative. Pour bénéficier d'un subside de 25.000 euros, l'organisation doit donc justifier un coût de minimum 50.000 euros.

Les frais éligibles à cette subvention

- **Sont directement liés à l'initiative**, c'est-à-dire qu'ils sont directement générés par l'initiative et qu'ils sont indispensables pour son exécution. Les frais doivent être nécessaires et raisonnables pour réaliser le projet. Le projet doit satisfaire aux principes de bonne gestion financière, en particulier en termes d'économie de coûts et du rapport entre les coûts et les bénéfices.
- **Sont générés pendant la durée du projet** : la période subventionnable s'étend de la date de notification de la subvention (via l'envoi d'une décision d'allocation) jusqu'au 13 décembre 2019 au plus tard.
- **Sont effectivement supportés par l'organisation**.
- **Sont identifiables et contrôlables** et sont démontrés par la suite à l'aide de pièces justificatives.

Les frais liés à plusieurs aspects, comme la comptabilité, les appels téléphoniques, doivent être facturés proportionnellement sur la base de l'utilisation/la taille du projet, et peuvent s'élever au maximum à 9 % du coût total du projet.

Les amortissements, investissements ou frais, qui sont déjà financés par une autre autorité, ne peuvent pas être supportés par cette subvention. Ils peuvent toutefois être utilisés pour couvrir les 50 % restants du coût total du projet.

Le montant demandé de la subvention sera versé en deux tranches (50 % au départ et 50 % après évaluation du dossier et des justificatifs).

Pour quand répondre à cet appel ?

L'appel court jusqu'au 4 novembre 2018 à minuit. Les propositions de projet (les documents à compléter sont disponibles sur le site www.sdgs.be) doivent dès lors être soumises au plus tard pour cette date.

Les propositions seront envoyées par e-mail à info@sdgs.be avec pour objet « **SDG Voice 2019** ».

D'autres questions ?

Contactez Katherina Wallyn : katherina.wallyn@fido.fed.be - 02 501 04 72
